

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 4 JUILLET 2024

N° 2024-07-06

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 13

Nombre de voix

En exercice : 35
Présentes : 14
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 26

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**
Claude AURIAS

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Jean-Christophe CAMP à Fabienne BARBANSON, Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Gilles CREMILLIEUX, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Déléguée excusée : Agnès ROSSI

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance

Objet : Espace valléen 2021-2027 – Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales - Col de la Bachassette

| | |
|----------------------------|----------|
| Montant des dépenses PnrBP | 2025 |
| Fonctionnement | 0 € |
| Investissement HT | 47 280 € |
| Investissement TTC | 55 800 € |

| | | |
|--------------------------|--------------|-------------------------------------|
| Coût global prévisionnel | Dépenses | Recettes |
| | 55 800 € TTC | Subventions : 33 096 € |
| | | FCTVA : 8 385, 72 € |
| | | Autofinancement final : 14 318,28 € |

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet de valorisation des cols du massif des Baronnies est une opération inscrite au plan d'actions du programme Espace Valléen du massif des Baronnies provençales 2021-2027. Après l'aménagement du col de Perty, une étude de maîtrise d'œuvre globale réalisée en 2023-2024 a permis de disposer d'un projet de valorisation de 6 cols emblématiques du Parc : Pré Guittard, La Bachassette, Pommerol, Macuègne, Fontaube, Carabes. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2024 avec l'aménagement du col de Pré-Guittard.

Le syndicat mixte du Parc souhaite poursuivre avec l'aménagement du col de La Bachassette sur la commune de Saint-Auban-d'Oze, dans les Hautes-Alpes, selon le plan de financement ci-après.

La Présidente précise qu'à ce jour les financements ont été obtenus à hauteur de 70%, et qu'un financement complémentaire est recherché pour permettre à la part d'autofinancement de rester dans le cadre fixé des 20%. La demande de financement auprès de la Région Sud est cependant attendue dès le début d'été au titre d'Espace Valléen, rendant nécessaire la présente délibération.

| DEPENSES € HT | | RECETTES € | |
|--|-----------------|---|---------------------|
| Frais de géomètre, diagnostic complémentaire | 2 100 € | Région Sud (programme espace valléen – 40%) | 18 912 € |
| Maîtrise d'œuvre scénographie | 4 500 € | | |
| Travaux : scénographie et aménagements | 36 000 € | Département des Hautes-Alpes (30%) | 14 184 € |
| Maîtrise d'œuvre interne sur les aménagements paysagers (15 jours) | 4 680 € | Autofinancement du Parc (30%) <i>Dont recherche de co-financements complémentaires</i> | 14 184 € 4 728 € |
| TOTAL | 47 280 € | TOTAL | 47 280 € |

Délibération

- ◆ Vu la délibération n° 2022-11-12, en date du 25 novembre 2022, engageant le principe de l'opération et définissant un plan de financement prévisionnel global ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage ;
- ◆ Considérant l'axe stratégique 2 du programme espace valléen 2021-2027 « Les Baronnies provençales en mouvement – valoriser, qualifier et développer l'offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales ;



- ◆ Considérant la fiche opération n°28 « requalification et mise en valeur des cols du massif » du programme espace valléen.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la poursuite de l'opération « Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales » par l'aménagement du col de La Bachassette, sous réserve d'obtention de 10% de financement complémentaire ;
- **Valide** le plan de financement de mise en œuvre de cette action en plafonnant l'autofinancement du syndicat mixte du Parc à 20% du montant total de l'opération ;
- **Dit** que cette opération sera inscrite au programme d'actions 2025 du Parc
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

